



Assurance décès Sofinco Vision Prévoyance

Par **Louise75**, le **28/11/2013 à 13:33**

Bonjour,rnrnMon mari a souscrit un contrat Vision prévoyance chez Sofinco en 1998, qui est une assurance décès avec une garantie jusqu'à 74 ans (mon mari a 60 ans). rnMon souci est que j'ai égaré le contrat. J'ai contacté Sofinco pour avoir un duplicata, mais ils m'ont répondu qu'ils n'étaient pas en mesure de me fournir ce document. Ils m'ont juste fourni une attestation de validité du contrat et un dépliant avec un minimum d'informations.rnComment dois-je procéder pour connaître les garanties couvertes par ce contrat ? Dois-je résilier ce contrat, sachant que les fonds versés sont perdus.rnMerci d'avance.

Par **chaber**, le **30/11/2013 à 17:11**

bonjourrnrns'il s'agit d'une simple assurance décès à fonds perdus vous pouvez procéder à la résiliation à tout moment